

---

## Contrats de maintenance DIRICKX Services

Votre site est protégé par des ouvrants automatisés de type portes, portails, barrières levantes ou tourniquets.

Notre devoir de conseil nous oblige à vous rappeler que l'utilisation de ces équipements est soumise à l'obligation légale suivante :

*Contrôle semestriel (au minimum) obligatoire des éléments de sécurité et de solidité de l'ensemble de l'installation (Articles R4224-12, R4224-13 du code du travail et 9 de l'arrêté n° TEFT9301288A du 21 Décembre 1993).*

Ce contrôle assure le maintien de la garantie, le bon fonctionnement des éléments de sécurité et augmente la longévité et la performance de vos équipements.

En l'absence de contrôles d'inspection tenus dans un registre, votre responsabilité pourrait être engagée en cas de sinistre corporel sur un tiers ou un salarié.

**DIRICKX Services** avec son réseau de professionnels spécialisés et sa disponibilité sur tout le territoire vous propose 3 types de contrats de maintenance multi-marques comprenant chacun 2 visites annuelles :

- **Contrat Confiance 72 h** : Interventions de dépannage garanties sous 72 h.
- ✓ **Contrat Confiance 48 h** : Interventions de dépannage garanties sous 48 h.
- ✓ **Contrat Sérénité 48 h** : Contrat Confiance 48h + Pièces détachées incluses.

Optez pour une sérénité préventive et une tranquillité d'esprit en contactant **DIRICKX Services** :

 **02 43 09 25 15**  
[contact@dirickx-services.fr](mailto:contact@dirickx-services.fr)